



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-12-2024 /

Dossier complet le : 30-12-2024 /

N° d'enregistrement : 000489/KK P

1 Intitulé du projet

Projet BRAZEYSOLAR

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BRAZEYSOLAR

Raison sociale

BRAZEYSOLAR

N° SIRET

92215206100029

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEFREVILLE

Prénom(s)

Huques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale solaire thermique associée à un système de pompes à chaleur à l'ammoniac, visant à répondre aux objectifs de transition énergétique et de réduction de l'empreinte carbone de la Malterie Soufflet. Ce projet s'inscrit dans le plan global du groupe Soufflet, qui ambitionne de réduire ses émissions de CO2 de 50 % d'ici 2030. Le projet BRAZEYSOLAR permettra de chauffer les flux d'air des deux touriales de séchage de malt du site jusqu'à la température requise par le procédé.

La centrale solaire thermique sera composée d'un champ de capteurs solaires thermiques d'une surface totale de 11 000 m², implanté sur une parcelle agricole appartenant au site industriel et située en face de la malterie. Ce champ, qui couvrira une surface de 2.5 hectares, sera constitué de capteurs solaires thermiques plans vitrés de grande taille, montés sur des structures fixes. Ces structures seront ancrées dans le sol par des pieux battus. Aucune opération de nivellement du terrain ne sera nécessaire pour l'installation de ces capteurs.

La boucle solaire utilisera un mélange d'eau adoucie, de mono propylène (MGP 20 % du volume) et d'additifs permettant la tenue du réseau à la corrosion. Ce fluide permettra la

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de fournir de la chaleur renouvelable à la malterie Soufflet afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ICPE. Ce dispositif permettra de couvrir 97 % des besoins identifiés, soit une augmentation de +75% de chaleur EnR&R pour le site. Le projet consiste en l'installation d'un champ de capteurs solaires thermiques sur un terrain appartenant à la malterie Soufflet, classé en zone A au PLU en vigueur, pour lequel un bail emphytéotique sera contracté entre la SPV Brazeysolar et Soufflet Malt. De plus un système de pompes à chaleur à l'ammoniac (environ 350 kg d'ammoniac) sera intégré au sein du bâtiment technique. La malterie Soufflet portera la déclaration ICPE (rubrique 4735) concernant l'ammoniac, incluant un porter à connaissance auprès du Préfet sur l'installation actuelle. UN DOCUMENT JUSTIFIANT LE PROJET EST JOINT AU PRESENT FORMULAIRE (annexe 7).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un premier temps les zones de travaux seront délimitées et un plan de circulation sur le site sera mis en place.

La base vie sera mise en place dès le début du chantier.

Les pistes périphériques du champ solaire seront créées (ajout de graves compactées) et les tranchées pour les tuyauteries seront réalisées.

La phase suivante concerne l'installation des capteurs solaires. Les fondations des structures seront installées selon la technique qui aura été préalablement définie lors des études géotechniques. A ce stade du projet, il est prévu des pieux enfoncés dans le sol grâce à une batteuse.

Le champ solaire sera ensuite relié à la station solaire. Pour cela un forage dirigé sous le Canal de Bourgogne sera réalisé. Une fois la traversée du canal réalisée, le cheminement de ces tuyauteries se fera sur le site industriel, soit en rack aérien, soit en enterré.

Sur le site industriel :

- installation de la cuve de stockage de 4000 m³ : montage de la cuve grâce à un camion grue et une nacelle élévatrice pour poser l'isolation
- construction d'un bâtiment de 350 m² qui accueillera les équipements hydrauliques dont le système de pompes à chaleur à l'ammoniac.

UN DESCRIPTIF COMPLET DU PROJET ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET JOINT AU PRESENT FORMULAIRE (annexe 8)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le fonctionnement est le suivant : l'eau rentre froide dans les capteurs solaires et ressort chaude grâce à l'irradiation du soleil.

L'eau chaude est ensuite dirigée jusqu'à la station solaire puis vers la cuve de stockage par des conduites souterraines. L'eau chaude est ensuite prélevée dans le haut du stockage et envoyée aux différents points d'intégration du site industriel.

D'autre part les pompes à chaleur permettront de répondre aux besoins spécifiques de chauffage et de refroidissement du procédé industriel.

La température de consigne du champ solaire s'adaptera en fonction de la saison et de la disponibilité de la ressource solaire. En l'absence de chaleur solaire (par exemple en cas de production trop faible ou de stockage "vide"), les équipements de production de chaleur en place (PAC, chaudière gaz si besoin) assureront le chauffage de l'air et de l'eau comme actuellement, garantissant ainsi en permanence l'approvisionnement en chaleur des procédés.

Le projet fournira environ 38 GWh utile de chaleur solaire et de récupération.

La conduite et le pilotage en temps réel de la régulation des différents équipements de la centrale seront effectués à distance par NEWHEAT.

Les actions d'entretien courantes et de maintenance se répartiront principalement selon les types suivants :

- Inspection continue sur site : réalisé par l'équipe postée sur site à minima toutes les semaines, consiste principalement en un contrôle visuel de l'état des différents équipements (champ

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ces informations sont détaillées dans l'annexe 6 : procédures administratives

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance du champ solaire thermique = 9 MW	Puissance

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 52 Voie : Route de Dijon

Lieu-dit :

Localité : 52 Route de Dijon 21470 Brazey-en-Plaine

Code postal : 21470 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°13'2"E Lat. : 47°8'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'implantation du champ solaire est prévue sur une zone classée « A » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. Les autres installations (bâtiment technique, cuve de stockage)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La centrale solaire thermique n'existe pas aujourd'hui mais l'installation des équipements au sein de l'ICPE de la malterie nécessite un porter à connaissance du préfet qui sera réalisé par la malterie.

L'ICPE de la malterie a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2015.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet impacte 1337 m2 de zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation. Une étude de fonctionnalité des zones humides a été réalisée (étude jointe en annexe 10).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Brazey-en-Plaine est concernée par le PPRNi SAONE 4 et le PPRNi de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent-Fonts mais le projet se situe uniquement dans le PPRNi de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent-Fonts (Cf
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRNi de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent-Fonts a été approuvé le 30/06/2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site de la malterie est recensé comme ancien site industriel et activités de service.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux superficielles du sous-bassin de la Vouge
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est une ZSC "Gîtes et habitats à Chauve-souris en Bourgogne". Celui-ci est situé à 3,2 km au sud de l'emprise. Aucun impact n'est attendu.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase travaux : un seul prélèvement d'eau est réalisé durant la phase de construction pour remplir la cuve de stockage et les circuits hydrauliques. L'eau sera prélevée par le site industriel, dans son forage actuel, dans le respect de son arrêté ICPE. En fonctionnement, le système n'implique pas de consommation d'eau, la circulation d'eau se faisant en circuit fermé.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les surfaces imperméabilisées par le champ solaire se réduisent à quelques m2 pour les fondations des panneaux solaires. Les bâtiments qui seront implantés sur le site de la Malterie seront localisés sur des terrains déjà en partie imperméabilisés. Les pistes créées au sein du champ solaire seront semi
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne consommera pas d'eau pour son fonctionnement et ne nécessite pas d'assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Cf : Annexe 10 "Etude Milieu Naturel"
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site le plus proche est une ZSC "Gîtes et habitats à Chauve-souris en Bourgogne". Celui-ci est situé à 3,2 km au sud de l'emprise. Aucun impact n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation d'environ 1,2 ha de prairie pâturée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'installation des équipements au sein de l'ICPE de la malterie fera l'objet d'un porter à connaissance. Le risque incendie inhérent au projet est faible. Le fluide caloporteur circulant dans les capteurs solaires thermiques est constituée d'eau mélangé à du glycol « alimentaire » biodégradable et non inflammable, pour éviter le gel en hiver.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le PPRi de la Vouge. Il se situe dans la zone réglementaire rouge (champ solaire) et en zone bleue (cuve et station solaire). D'autre part il se trouve en zone d'aléa faible et moyen. L'étude hydraulique jointe (annexe 9) démontre que le projet n'a pas d'incidence notable (<1cm) sur les écoulements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Un porter à connaissance lié à l'implantation des équipements au sein de l'ICPE de la malterie Soufflet sera réalisé. Les éventuels risques sanitaires liés à ces équipements seront détaillés dans ce document. L'eau
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Un porter à connaissance lié à l'implantation des équipements au sein de l'ICPE de la malterie Soufflet sera réalisé. Les éventuels risques sanitaires seront détaillés dans ce document.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier de construction engendrera une légère augmentation du trafic. Celle-ci restera mesurée au regard du trafic déjà existant sur les routes voisines et l'impact est limité à la phase travaux : pour la livraison des matériaux, réalisation des installations, notamment préparation du terrain, pose des fondations des capteurs (marteau hydraulique), installation des capteurs à l'aide d'une grue mobile. Durée du chantier (7 et 8 mois)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier pourra être une source de bruit. En phase travaux : pour la réalisation des installations, notamment préparation du terrain, pose des fondations des capteurs : pieux battus à l'aide d'un marteau hydraulique (ou vissés)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruit de la RD 968. Ces nuisances n'impacteront pas le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant la construction du champ solaire des vibrations pourront être émises (notamment pour la mise en place des ancrages des panneaux). Celles-ci seront toutefois de faible intensité
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	En cas de fuite de la boucle solaire, le fluide caloporteur pourra être entièrement vidangé dans un vase de recueil. Le volume de ce vase est calculé en fonction du volume de fluide caloporteur contenu dans les capteurs et du
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Compte tenu de la présence d'écrans boisés et de bâtiment autour du champ solaire, celui-ci n'est visible que depuis ses abords immédiats. Le linéaire boisé à l'Ouest du champ solaire masque la vue depuis le canal de Bourgogne. Les seules vues possibles depuis les habitations concernent les maisons qui bordent le site au Nord-Ouest. Les arbres et arbustes ainsi que les abris de jardin au sein de ces parcelles limitent toutefois la vue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les parcelles du champ solaire, appartenant à la malterie, sont actuellement exploitées en éco-pâturage par le centre équestre voisin. La réalisation du projet engendrera la suppression de ces terrains agricoles (2.5 ha). A noter toutefois qu'une partie des ces terrains (environ 5900 m2) n'est pas utilisé comme pâture mais comme dépôt de graviers /galets et lieu d'entrepôt de matériel divers(Cf.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les bâtiments seront implantés sur remblais au-dessus de la cote de la crue de référence mentionnées dans le PPRi. Le volume soustrait à l'inondation par la mise en place de bâtiments ou d'équipements sur remblais en zone inondable sera compensée à l'identique, comme indiqué en annexe de l'étude hydraulique (annexe 9).

Le chantier sera signalé et un plan de circulation des engins mis en place

Des mesures seront mises en place afin de limiter le risque accidentel de pollution lors du chantier de construction (stockage et manipulation des produits potentiellement polluant sur aire étanche, mise à disposition de kits anti-pollution, tri et stockage adapté des déchets de chantier, entretien régulier des engins de chantier)

Mise en place d'un aérotherme permettant de dissiper la chaleur en cas de température trop élevée

Mise en place d'un vase de recueil en cas de surchauffe de la boucle solaire

Dispositif de limitation des nuisances sonores : horaires de chantier limités aux heures de jour. Travaux réalisés uniquement lors des jours ouvrables. Respect des normes et réglementations en vigueur en matière d'émissions sonores lors du chantier et en phase exploitation.

Les préconisations du SDIS en matière de prévention du risque incendie seront respectées.

La clôture du champ solaire sera constituée d'un simple grillage afin de ne pas gêner l'écoulement de l'eau.

Les mesures en faveur de la protection du milieu naturel sont détaillées dans le document joint (annexe 10).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Brazeysolar vise à fournir une chaleur décarbonée et compétitive sur une durée de 20 ans à la Malterie Soufflet, assurant ainsi le maintien de cette activité stratégique pour le territoire. Il a pour objectif de réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de CO₂ du site de la Malterie Soufflet grâce à l'installation d'un champ solaire thermique et d'un système de pompes à chaleur (PAC). Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux et locaux de réduction des émissions de CO₂.

Le site élargi du projet a fait l'objet d'une expertise écologique comprenant un inventaire faune-flore et habitats sur 4 saisons ainsi qu'un inventaire des zones humides, permettant de caractériser les enjeux du site. Une étude de fonctionnalité des zones humides a également été

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

DEFREVILLE

Prénom

Hugues

Qualité du signataire

Président

À

Besançon

Fait le

20-12-2024

/



Signature du (des) demandeur(s)